



CE extraordinaire

16 juillet 2015

A QCP, l'encours du BTU a augmenté ces derniers jours pour atteindre 144 véhicules. Cette situation est la conséquence cumulée d'une dégradation du taux de véhicules « Bons Directs » et de blocages parcs entraînant des reprises de véhicules.

L'objectif du niveau d'encours pour le départ en congés le 24 juillet 2015 est de 22 véhicules. Aussi, des dispositions sont prises pour résorber l'encours BTU.

D'autre part, il est nécessaire de sécuriser la production de l'atelier Ferrage afin d'alimenter la Peinture dans les jours à venir.



En conséquence :

Le samedi 18 juillet 2015 sera travaillé de 5h00 à 12h21 pour :

- l'ensemble du personnel de l'UEP RMCF de QCP (sauf les personnes désignées par la hiérarchie) soit environ 15 personnes
- du personnel des UEP CRAC de QCP (requalification et bancs) et CREA (analystes) soit environ 5 personnes (personnes désignées par la hiérarchie)
- 3 personnes de CPL/EVN (personnes désignées par la hiérarchie)

Une prime de prévenance tardive sera versée aux salariés présents et cette séance sera gérée hors modulation collective et rémunérée avec majoration de 25%.

Le lundi 20 juillet 2015, un allongement d'horaire de 1 heure sera réalisé de 13h00 à 14h03 dont 3' de pause pour l'ensemble du personnel de l'UR Ferrage et des fonctions d'appui associées.

Cet allongement sera réalisé hors modulation et donc rémunéré à 100%.

Evolution de DRD

Suite au CCE du 15 juillet 2015, après avoir rappelé l'organisation cible de DRD, la Direction a consulté le Comité d'Etablissement sur le projet de transfert de l'activité « fabrication et mise au point des lignes ferrage » auprès de SEGULA Technologie.

Pour l'établissement de Rennes, les effectifs concernés par catégorie socioprofessionnelle sont de 38 ouvriers, 17 TAM et 7 IC pour l'entité DRD/DCHM/BIWE/MLT.

Le transfert du personnel permettra le maintien du contrat de travail et des avantages sociaux de ces salariés via un transfert collectif (article 1224-1 du Code du Travail).

Une commission de suivi sera mise en place avec le repreneur.

Le transfert du personnel et la reprise de l'activité seront réalisés le 01 décembre 2015.

Tous les salariés vont être accompagnés dans ce changement. Des séances d'information sont organisées à compter d'aujourd'hui pour expliquer ce projet, ses raisons et échanger avec les collaborateurs impactés.

Prochain CE ordinaire le 23 juillet 2015